

APPRENDRE LE MÉTIER DE FORMALISTE (5/6)

LA PUBLICATION ET LES DOCUMENTS NÉCESSAIRES

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Apprendre à définir les documents nécessaires pour un dépôt papier ou Télé@ctes
Apprendre à établir les différentes copies authentiques en tenant compte des exigences textuelles

 1 journée (7h)

 Niveau 1

 Théorie, tableaux et cas pratiques

 Aucun prérequis

 Tout personnel devant formaliser, contrôler, rédiger

LES DOCUMENTS NÉCESSAIRES À LA PUBLICATION : MINUTE PAPIER OU ELECTRONIQUE (AAE)

LES DIFFÉRENTES PRATIQUES : PUBLICATION PAPIER OU TELE@CTES

LA PLURALITÉ DE SERVICES DE LA PUBLICITÉ FONCIÈRE : PUBLICATION

- ◇ La publicité foncière : historique, dépôt papier et T@ et évolution du fichier immobilier
- ◇ T@ : la formalisation dématérialisée obligatoire et ses avantages
- ◇ L'acte authentique électronique (AAE)
- ◇ Les contrôles et les modifications préalable ou postérieure à la publication
 - Le contrôle préalable à la signature de l'acte
 - Les modifications apportées pendant le rendez-vous de signature
 - Les modifications apportées postérieurement à la signature de l'acte
 - Les modifications apportées postérieurement au dépôt au SPF
- ◇ Les moyens de rectifications : refus, rejet, rejet définitif
 - La pluralité d'actes formant le complément les uns des autres
 - Les droits, taxes et contribution
- ◇ Le dépôt papier : exigences et documents nécessaires
 - La copie hypothécaire
 - Les exigences des décrets de 1955
 - La certification d'identité des parties
 - Le certificat de conformité
 - Les mentions finales de la copie hypothécaire
 - La copie authentique (successeur, substituant, suppléant)
 - La réalisation de la copie authentique
 - Les mentions finales de la copie authentique
 - .Formules : successeur, substituant, suppléant
 - .Par extrait et sur réquisition des parties

- ◇ La copie exécutoire nominative et la copie exécutoire à ordre
 - La copie exécutoire nominative et à ordre
 - Les mentions finales de la copie exécutoire nominative
- ◇ La copie exécutoire à ordre : Loi du 15 juin 1976
 - Endossement et fractionnement de la créance
 - La mention de délivrance et mention marginale
 - La seconde copie exécutoire nominative ou à ordre
- ◇ La pluralité de SPF : publication
 - Les pièces à déposer par service concerné
 - Les droits, taxes et CSI

2022

Coût de la formation : 245.00 € HT / jour - Prise en charge possible selon statut, nous consulter

Inscrivez-vous directement en ligne : www.samformation.fr

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11 75 54732 75 auprès du Préfet d'Île de France
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat